

Soutenir l'emploi et la formation



Soutien aux parcours de formation à l'agriculture durable et solidaire

Les collectivités peuvent soutenir des formations axées sur les enjeux de l'agriculture paysanne et collective souvent portées par des structures de l'ESS. Les régions peuvent par exemple inscrire ces formations parmi les formations obligatoires pour déposer une demande de Dotation Jeunes Agriculteurs. C'est le cas par exemple de la formation "Paysan Créatif" proposée par la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) et reconnue par la **Région Centre-Val de Loire**. Les collectivités peuvent également appuyer les initiatives visant à ouvrir les programmes des lycées agricoles ou ceux des centres de formation agricole pour adultes (CFPPA) à ces enjeux.



Appui à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi dans le secteur agricole

Les départements peuvent soutenir l'aide à l'accompagnement socioprofessionnel proposé aux salariés en insertion. Ils peuvent également co-financer avec l'État des postes d'insertion, notamment pour les allocataires du RSA au-delà des seuls ateliers et chantiers d'insertion. Tous les niveaux de collectivités peuvent soutenir les projets en fonctionnement ou, via la commande publique, travailler avec les structures de l'insertion par l'activité économique ou les entreprises adaptées pour la réalisation de prestations agricoles. Dans le cadre de besoins non couverts sur le territoire, les collectivités peuvent également, dans le cadre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, soutenir le développement d'EBE avec une activité agricole. C'est par exemple le cas de la Légumerie portée par l'EBE Tezea à **Redon** créée pour répondre aux besoins de la restauration collective du territoire.

Une communauté de communes à l'initiative du GEIQ 3A

Suite à une étude sur les problématiques de besoins de main-d'œuvre agricole qualifiée non satisfaits, impulsée par la **Communauté de Communes Sud Artois**, le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, GEIQ 3A (pour agriculture et agro-alimentaire) est créé en 2013. Rassemblant des exploitants bio et conventionnels, il permet à des personnes éloignées de l'emploi et non issues du monde agricole de se former dans le cadre d'un contrat de professionnalisation de 18 mois. Le GEIQ 3A travaille également à l'adaptation des formations, la levée des freins

Une formation "Paysan.ne Demain ?" proposée par l'association Abiosol



L'association Abiosol, créée par la SCIC les Champs des possibles, le réseau des AMAP IdF et Terre de Liens Ile-de-France développe, entre autres, un parcours de formation "Paysan.ne Demain ?" qui articule des stages sur des fermes ou chez des transformateurs et des temps de regroupement entre stagiaires. Ce parcours de formation est notamment soutenu par la **Ville de Paris** et **Cœur d'Essonne Agglomération** ainsi que les **départements du Val d'Oise, de l'Essonne et Seine-et-Marne**.

L'écolieu Lacoste : ferme d'insertion, espace-test et éducation populaire



L'écolieu Lacoste, installé sur une ancienne ferme de 10 hectares, a été collectivement imaginé, dans le cadre du PAT Sud Landes porté par le PTCE Sud Aquitaine. Il comporte aujourd'hui une ferme solidaire (atelier-chantier d'insertion par l'activité économique en maraîchage biologique), un espace-test agricole en maraîchage biologique et des espaces citoyens (jardins partagés et espaces d'éducation populaire). La ferme solidaire est née d'un diagnostic de territoire constatant d'une part l'absence de structure d'insertion à temps partiel, adaptée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi, et d'autre part la demande croissante d'une alimentation durable et de qualité. La ferme solidaire emploie 17 salarié.e.s dont 13 en parcours d'insertion, qui produisent des légumes biologiques, locaux et solidaires pour nourrir les habitant.e.s. Elle est soutenue par la **Région Nouvelle-Aquitaine**, le **Département des Landes** et la **Ville de Tarnos**.

périphériques à l'emploi, et accompagne les chefs d'exploitations sur les questions d'encadrement. 170 salariés ont été formés depuis la création du GEIQ en 2013. Le GEIQ 3A créé 2 ans après le GEIQ propose la mise à disposition de salariés (81 ETP), ayant en partie été formés au sein du GEIQ, à ses 190 entreprises adhérentes. Impulsé par la Communauté de Communes Sud Artois, le GEIQ a bénéficié de plusieurs subventions de développement d'intercommunalités au lancement de l'activité sur leur territoire ainsi que du soutien du **Département du Pas-de-Calais** sur l'insertion des bénéficiaires du RSA et sur la promotion des métiers agricoles.



Aider la création d'espaces-test agricole

Les espaces-tests agricoles permettent à des candidat·es de tester leur projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Au-delà d'un accompagnement des porteurs de projets et de l'hébergement juridique et social de ces derniers (via un contrat CAPE), l'espace-test agricole permet également l'accès au foncier et aux moyens de production. Certaines collectivités portent directement des espaces-test agricoles, elles peuvent également mettre à disposition des terres, participer au financement des bâtiments, réseaux et études de préfiguration, contribuer à la veille foncière ou la mobilisation de foncier pour la sortie de test ou soutenir le fonctionnement de l'Espace-test.

Soutien aux futurs agriculteur·rice·s dans les Landes : le dispositif ETAL40

Le **Conseil départemental des Landes**, via son dispositif ETAL40, déploie des Espaces Tests Agricoles. Sur une durée de 3 ans maximum, les espaces-tests agricoles des Landes accompagnent les futurs exploitants agricoles pour leur permettre de tester la viabilité économique et technique de leur projet, vérifier leur capacité à le gérer et conforter l'adéquation entre projet de vie et projet professionnel. Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie de la mise à disposition gratuite de terrains (1,5 ha et 600m² de serres) et d'équipements agricoles mutualisés (système d'irrigation, microtracteur, planteuse, broyeur...) au sein de la CUMA Maraîchage 40 et d'un accompagnement personnalisé technique et humain réalisé par un ensemble de professionnels (département, chambre d'agriculture, réseaux CUMA, AgroBio, CIVAM,...).



Création d'un espace-test agricole durable par le Grand Angoulême

Dans le cadre de son plan pluriannuel pour le développement d'une agriculture territoriale durable, le **Grand Angoulême** a créé un espace-test agricole en 2018. Le fonctionnement du lieu et les modalités d'accompagnement des porteurs de projet ont été co-définis avec les partenaires dont les réseaux du collectif InPact. Un hectare, dans l'enceinte d'un hôpital, 7 serres et le matériel

nécessaire, sont mis à disposition de 2 maraîchers en agriculture biologique. Le Grand Angoulême a pris en charge les travaux de réaménagement d'un local et a financé un forage, l'achat de matériel et l'installation de serres, pour un total de 120 000€ d'investissement. L'agglomération finance également la SCIC Champs du partage qui gère l'espace-test à hauteur de 12 000€ par an.



Soutien aux formes collectives d'emplois agricoles

Les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) accompagnent les porteurs de projets agricoles en leur proposant de tester leur activité dans le cadre d'un contrat CAPE puis de devenir entrepreneur salarié associé de la coopérative. Les CAE associent hébergement juridique, mutualisation d'outils et de ressources, accompagnement et formation. Les collectivités peuvent promouvoir le développement de CAE du secteur agricole sur leur territoire. La **Région Nouvelle-Aquitaine** soutient ainsi la CAE Co-actions Agri créée en 2021 qui rassemble 15 entrepreneurs agricoles et qui accompagne également les collectivités à mener des démarches de transition agricole. Les collectivités peuvent également soutenir les Groupements d'Employeurs agricoles, à l'instar de la **Région Occitanie** qui a un dispositif dédié au soutien financier des GE agricoles et des structures qui accompagnent leur développement.

Partenariat entre la CAE Mosaïque et le Pays de Grasse



En mars 2025, le **Pays de Grasse** a signé une convention avec la CAE Mosaïque pour "Un nouveau pas pour l'agriculture locale !", avec l'objectif de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets agricoles sur le territoire. À travers ce partenariat, la communauté d'agglomération offre un cadre structurant via le déploiement du dispositif Mosagri qui permet aux futurs agriculteurs d'expérimenter leur projet dans des Espaces Tests Agricoles et via l'accompagnement et la formation des entrepreneurs agricoles pour favoriser leur réussite et leur installation durable.

Ressources pour aller plus loin :

- Déniché pour Vous : [Une légumerie portée par l'EBS Tezea à Redon](#)
- Guide TRESSONS : [Les formes juridiques de l'ESS pour favoriser la création et la pérennisation d'emplois agricoles](#), RTES & Avise - Juin 2025